

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Juillet

LE BUDGET

La commission du budget, dont les travaux sont depuis quelque temps relégués au second plan, continue son œuvre avec une sollicitude d'autant plus méritoire qu'elle est aux prises avec des difficultés nombreuses et d'ordres différents. Mais le point le plus difficile, c'est de donner au budget un équilibre sérieux.

Voilà nombre d'années que l'on cherche à résoudre ce problème, et nous ne sachions pas que l'on soit beaucoup plus avancé aujourd'hui que lorsqu'on s'est enfin aperçu qu'il était temps de s'arrêter dans la voie des dépenses.

La commission, s'inspirant des idées d'ordre et d'économies qui commencent à pénétrer dans le monde parlementaire a décidé, dans une de ses dernières séances, que sous aucun prétexte le budget des travaux publics ne devrait excéder en dépenses celui de 1894. Et elle a rogné cinq millions sur les chiffres proposés.

On ne peut qu'applaudir à cette sage décision, car elle a été dictée par une appréciation judicieuse de notre situation financière et par le souci des intérêts des contribuables.

Ce que la commission vient de faire pour le budget des travaux publics, pourquoi ne le ferait-elle pas également pour les budgets des autres ministères ?

Il nous semble qu'il ne serait pas plus difficile de rogner quelques millions sur ces budgets que sur celui des travaux publics. Il est un fait certain, c'est que l'on a eu de tout temps une tendance irrésistible à exagérer les dépenses sans s'être demandé au préalable comment on se procurerait l'argent nécessaire pour les couvrir.

Et puis les divers ministères qui se sont succédés au pouvoir ont toujours abusé des crédits supplémentaires. C'est un moyen fort

commode de se procurer de l'argent, mais il a l'inconvénient de détruire l'équilibre budgétaire. Ainsi, il est constaté que le produit de la conversion est absorbé, pour cette année, par les crédits supplémentaires.

Ce n'est donc pas sans raison que ce système, cher aux ministres qui ont l'habitude de dépenser sans compter l'argent des contribuables, a été maintes et maintes fois dénoncé dans les journaux et à la tribune comme l'une des causes de l'augmentation constante du déficit budgétaire.

Longtemps on a fait la sourde oreille à ces récriminations légitimes et parfaitement justifiées ; longtemps on leur a opposé une fin de non recevoir et l'on continue ces errements pernicieux et abusifs ; mais l'heure est venue où il a bien fallu se rendre à l'évidence.

La situation financière est telle, en effet, qu'il est indispensable de mettre un terme aux dépenses qui n'ont pas un caractère incontestable d'utilité publique. Si la commission du budget a estimé qu'il était possible de rogner cinq millions sur le budget des travaux publics, sans nuire pour cela au bon fonctionnement de la machine administrative, c'est qu'elle a reconnu que ces cinq millions n'étaient pas nécessaires et qu'il valait mieux les laisser dans les poches des contribuables.

On en pourrait faire autant, nous le répétons, pour les autres ministères. Il suffirait, pour en acquiescer la certitude, d'examiner avec attention tous les chapitres de ces différents budgets et de se rendre compte si toutes les dépenses qui y sont inscrites ont leur raison d'être. On en trouverait certainement plus d'une à supprimer. Mais, malheureusement, jusqu'ici, on s'est abstenu de se livrer à cet examen intéressant. On a pensé qu'il était plus commode de suivre les vieux errements.

Si les budgets des dépenses ont été en augmentant depuis vingt ans, il faut tenir compte des conditions dans lesquelles la République a ramassé le pouvoir tombé dans la boue sanglante de Sedan.

En succédant à l'Empire, la République avait à supporter les lourdes charges que ce régime de dilapidations et de ruines avait accumulées sur le sol de la patrie humiliée et démembrée ; et qu'elle avait à réparer les désastres de la guerre de 1870-1871 et à réorganiser notre armée, nos finances, à payer notre rançon de cinq milliards. Cette œuvre difficile, elle l'a accomplie.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 Juillet

La séance s'ouvre à 9 heures, sous la présidence de M. Burdeau.

M. Jaurès demande de graves modifications de chiffres sur le scrutin d'hier.

M. le président dit que l'erreur ne peut venir que du nombre de bulletins bleus doubles ; elle ne pouvait être constatée que par un pointage. Le sens du vote n'est d'ailleurs pas altéré.

M. Le Senne développe un amendement tendant à ajouter à l'article 5, portant que les dispositions de l'article 463 du code pénal sont applicables à la présente loi, ces mots : « Ainsi que celles de la loi du 26 mars 1891. »

M. Lasserre, rapporteur, déclare qu'il va de soi que la loi Bérenger est applicable à toute notre législation.

L'amendement est retiré.

M. de Ramel développe un amendement ainsi conçu :

« L'action publique et l'action civile résultant des crimes, délits et contraventions prévus par la présente loi se prescrivent par trois mois, conformément à l'article 65 de la loi du 29 juillet 1881. »

Seront également applicables les articles 43 et 50 de la même loi, relatifs au réquisitoire du ministère public et à la citation. »

Par 269 voix contre 22, l'amendement de Ramel est repoussé, et la Chambre aborde l'examen des amendements tendant à limiter l'effet de la présente loi.

M. Millerand propose de discuter d'abord le principe de la limitation de la loi. Si ce principe est adopté, alors on discutera les divers amendements (Assentiment).

M. Boissy d'Anglas déclare que, pour ne pas renverser le cabinet, il votera cependant cette loi, mais à la condition seulement qu'il soit fixé un délai à sa durée.

« Que le gouvernement accepte le principe de

— Que voulez-vous dire ?

— Que j'attends un mot pour être le plus fortuné des mortels. Ah ! béni soyez-vous, vous qui avez encouragé le secret espoir qui chaque jour grandissait au fond de mon cœur.

— Je vous répète, monsieur que je ne vous comprends pas.

— Vous n'ignorez pas, sans doute, que j'aime votre amable fille ! Je viens vous demander de mettre le cembale à vos bienfaits en m'accordant sa main.

Si la lumière qui éclairait la chambre eût été plus vive, Henry eût été effrayé de l'effet produit par ces paroles. Mais M. Martini tournait le dos à la fenêtre et le tremblement qui l'agitait passa inaperçu. Il fit un effort surhumain et ce fut d'une voix presque calme qu'il répondit :

— Vous vous êtes mépris, monsieur, Cécile n'a pas dix-sept ans, c'est encore une enfant et je ne songe pas plus qu'elle n'y songe, elle, à la marier encore.

La foudre, tombant aux pieds d'Henry, ne l'eût pas étonné davantage.

— Ceci, monsieur, n'est pas sérieux ; Cécile une enfant ? Elle est jeune, c'est vrai ; mais mûrie par la solitude, par l'éducation que vous lui avez donnée, elle est femme par le cœur, par l'esprit, et nulle plus qu'elle n'est digne de s'asseoir au foyer d'un honnête homme.

— Je vous saurai gré, monsieur, de ne pas insister.

— Mais je ne puis laisser mon bonheur s'échapper ainsi. D'ailleurs, si elle est trop jeune à vos yeux, je puis attendre ; donnez-moi, au moins, quelque espérance !

la limitation, et il rendra service à la cause républicaine. » (Applaudissements sur quelques bancs)

M. Guérin, garde des sceaux, demande, au contraire, à la Chambre de décider que la loi aura un caractère définitif.

M. Ch. Dupuy monte à la tribune.

En repoussant la limitation, le gouvernement ne prétend pas que le mal auquel il faut mettre un terme est permanent et sera éternel. Le gouvernement a toujours affirmé, sur son honneur, qu'il ne visait que l'anarchie. S'il y a des partis politiques qui ne peuvent établir une démarcation entre eux et l'anarchie, c'est leur affaire. (Applaudissements au centre. Rumeurs violentes à l'extrême gauche. Agitation.) Le pays ne saurait comprendre que, faisant une loi contre l'anarchie, la Chambre hésite un moment avec la secte abominable qui s'agit de poursuivre ; il ne peut y avoir de précautions spéciales à prendre (applaudissements) ; ou la Chambre votera une loi permanente, ou c'est un autre gouvernement qui l'appliquera. (Sensation. Applaudissements au centre.)

Une fois de plus, le gouvernement vient de poser la question de confiance. Après quelques observations de MM. Naquet, Marcel Habert et Bizouart-Bert, le scrutin est ouvert au milieu d'une vive agitation. M. le président. — Résultats : Votants, 510 ; majorité absolue, 256 ; pour, 230 ; contre, 280. Le principe de la limitation n'est pas adopté.

Amendements

M. Goujat développe un amendement ainsi conçu : « En cas de dissolution de la Chambre, la présente loi sera purement et simplement abrogée. »

L'orateur termine en demandant, au nom de la République, de ne pas abandonner la justice à des magistrats qui attendent leur avancement du gouvernement.

L'amendement est mis aux voix et repoussé par 318 voix contre 148.

La séance de l'après-midi est ouverte à 2 heures.

Le scrutin d'hier

M. Millerand a la parole sur une proposition de résolution qu'il dépose, avec M. Jaurès, en vue d'inviter le bureau à ouvrir une enquête sur les conditions dans lesquelles a été déposé le scrutin d'hier sur l'amendement Jaurès. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La proposition de résolution de MM. Millerand et Jaurès est mise aux voix après une longue discussion par scrutin public. L'agitation est très vive. Les députés, visés par l'enquête,

— Vous me forcez à vous dire ce que je ne voulais pas ; Cécile, fût-elle en âge d'être mariée, ne pourrait être votre femme. Il existe des raisons qui ne me permettront jamais de revenir sur cette décision.

— Ah ! je comprends ! mais pardonnez-moi si je vous offense, laissez-moi vous dire que vous obéissez, j'en suis sûr, à un sentiment d'honneur exagéré.

— Assez, monsieur.

— Je vous le répète, pardon ; mais, priez que vous avez souffert, fût-il que Cécile soit malheureuse ? Cela serait-il juste !

M. Martini, les yeux étincelants, les nausées crispées, écoutait en silence ; parfois ses lèvres remuaient comme s'il allait parler. Mais aucun son ne sortait de sa gorge des-échée. Dominé par son chagrin, Henry continuait, sans s'apercevoir de la torture qu'il infligeait à son interlocuteur.

Il en résulte une scène terrible.

Henry suppliait, M. Martini ne voulait rien entendre.

— Quittez cette maison, dit-il enfin, c'est la seule preuve de reconnaissance que vous puissiez me donner. Adieu, monsieur, ne cherchez pas à nous revoir ; l'irréversible résolution que j'ai prise ne saurait être ébranlée. Épargnez à Cécile des combats qui ne pourraient que la rendre malheureuse.

M. Martini se leva à ces mots, et se dirigea vers la porte. Henry comprit qu'il ne lui restait plus qu'à s'éloigner.

(A suivre)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 4

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

II

A ces mots, la jeune fille rougit ; elle allait répondre, il continua en ces termes :

— Consentirez-vous à devenir ma femme, me refuserez-vous de venir habiter la demeure de mes ancêtres ?

— Je serai votre femme, reprit Cécile d'une voix émue, aus sitôt que mon père y consentira ; puis, je vous suivrai partout où vous voudrez ; la femme ne doit-elle pas obéir à son mari ? et elle sourit en le regardant.

— Maintenant, reprit Henry, allons demander à M. Martini de vouloir bien bénir ses enfants. La nouvelle que nous lui apportons ne l'étonnera pas. Ne nous a-t-il pas déjà donné son consentement tacite ! Ah ! je suis trop heureux !

Et, passant sous son bras celui de Cécile, il se dirigea vers les appartements de M. Martini, mais, ce soir-là, M. Martini s'était retiré de bonne heure et enfermé chez lui ; il fallut renoncer à le voir.

Le lendemain, aussitôt que les convenances le

permissent, Henry se fit annoncer chez son hôte et le trouva dans sa bibliothèque, grande vaste pièce sombre, toute tendue de cuir de Cordoue, et dont les fenêtres, garnies de tapisseries, ne laissaient pénétrer qu'une lumière faible et douce.

Pendant quelques instants, Henry resta muet. L'aspect de M. Martini n'était guère encourageant. Le pauvre homme était affaissé plutôt qu'assis au fond d'un immense fauteuil. Son visage, son attitude, tout décelait en lui le découragement le plus absolu et il ne semblait pas disposé à rompre ce silence, on eût dit même que sa pensée était absente et qu'il ne s'apercevait pas de la présence d'un étranger.

A la vue de l'état de prostration dans lequel était plongé cet homme pourtant plein de force et de vie, Henry se sentit envahir par un profond sentiment de pitié. Elle devait être bien terrible la douleur qui avait amené un anéantissement aussi complet. C'est à peine si maintenant M. de Montgarnac osait formuler sa demande ; mais il s'agissait de Cécile et son hésitation ne fut pas de longue durée.

— Pardonnez-moi, monsieur, dit-il enfin, de venir troubler votre solitude, mais j'ai à vous parler d'une affaire si sérieuse que le bonheur de ma vie en dépend.

— Je ne vous comprends pas, monsieur, reprit Martini.

— Ce que je vous ai dit vous ne le doit pourtant pas être un secret pour vous. Je n'ai pas caché les sentiments dont mon cœur est rempli, vous les avez encouragés, et c'est sans crainte, je l'avoue, que j'attends votre décision.

pendant contre fortune bon cœur et votent comme les autres. Le scrutin donne, en effet, résultats suivants : Votants, 512 ; pour l'entente, 510 ; contre, 2. (Applaudissements sur les bancs.)

M. le président déclare qu'après la séance, le bureau ouvrira immédiatement l'enquête ordonnée.

On reprend la suite de la discussion du projet de loi contre les anarchistes.

M. Rouanet développe un amendement ainsi conçu :

« L'effet des dispositions de la présente loi sera suspendu et la législation antérieure mise en vigueur, pendant les vacances parlementaires. »

L'orateur rappelle que ce matin, pendant que Viviani parlait, le président du conseil lui a dit : « Si c'est une loi politique, vous l'appliquerez contre nous. » Cette parole est très grave.

M. le président du conseil. — J'ai dit à M. Viviani que s'il se distinguait de l'anarchie, il avait pas plus à craindre la loi que moi.

L'amendement de M. Rouanet est repoussé par 326 voix contre 79.

M. Coutant développe l'amendement suivant : Tout candidat aux élections législatives, départementales, cantonales, communales et aux conseils de prud'hommes, ne pourra être pourvu, en vertu de la présente loi, pour les paroles et les discours prononcés en réunion publique. »

L'amendement Coutant est repoussé par 323 voix contre 89.

M. le président. — J'ai reçu de M. Michelin l'article additionnel suivant : « La présente loi sera exécutoire qu'après avoir été ratifiée par le Sénat, consultée directement par voie de référendum, c'est-à-dire par oui ou par non. »

(Exclamations au centre. Cris : La question est évaluable.)

La question préalable est mise au vote sur l'amendement Michelin. Le scrutin donne les résultats suivants : Votants, 459 ; majorité absolue, 230 ; pour, 367 ; contre, 92. La question préalable est donc votée.

La clôture est prononcée. Le gouvernement refuse, bien entendu, la demande en retrait d'urgence ; cette demande, mise aux voix, donne les résultats suivants : votants, 487 ; majorité absolue, 244 ; pour, 191 ; contre, 295. L'urgence est maintenue.

Protestation de M. Maret

M. Henry Maret. — Au nom de la presse, de la République et de la liberté, je viens apporter une dernière protestation.

Vous n'avez rien fait pour soulager la misère et la souffrance. Vous n'avez qu'une réponse à faire à vos électeurs ; vous pouvez leur dire : Nous avons, nous républicains, sacrifié la République. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. Protestations irritées au centre.)

M. le président du conseil, debout, s'écrie avec force : Nous avons assuré l'ordre. (Applaudissements répétés au centre. Agitation.)

M. Philippoteaux. — En ma qualité de vieux publicain, je viens protester contre les accusations qu'on nous adresse. Nous n'avons point voté nous cachant, nous avons voté la loi parce que nous avons horreur des crimes abominables de l'anarchie. (Applaudissements au centre.)

Nous nous félicitons d'avoir un gouvernement qui ait le courage de l'apporter ici malgré toutes vos violences. (Nouveaux applaudissements.) Les socialistes hurlent.

Nous avons conscience d'avoir grandement travaillé pour le pays. (Double salve d'applaudissements au centre.)

M. de Baudry-d'Asson monte à la tribune pour piquer son vote.

Je ne voterai pas la loi, dit-il, parce qu'elle est dirigée contre la liberté de la presse et de la parole, ce ne sont pas des lois qu'il faut faire, sont les mœurs qu'il faut changer.

A ce moment, M. de Baudry-d'Asson s'adresse subitement, pris d'une syncope. Plusieurs de ses collègues s'élançant à la tribune, le relèvent et l'emportent. L'émotion est générale. La séance est suspendue de fait quelques minutes. Elle reprend quand on sait que l'état de M. Baudry-d'Asson, pour le moment du moins, ne présente pas de gravité.

Plusieurs orateurs sont encore inscrits pour piquer leur vote.

M. Denys Cochin monte à la tribune.

En son nom et au nom d'un certain nombre de ses amis, il lit, au milieu de l'attention générale, la déclaration que nous publions plus haut :

M. Castelin et ses amis estiment que la loi est une loi de terreur ; ils ne la voteront pas.

M. Paschal Grousset présente quelques observations.

Le scrutin public est ouvert.

Les députés défilent un à un à la tribune.

Une vive agitation règne dans l'hémicycle. M. Baudry-d'Asson, rétabli, vient voter.

Le scrutin est clos au bout de demi-heure. La séance est suspendue pour en permettre le dépouillement.

M. le président proclame les résultats sui-

vants : Votants, 431 ; majorité absolue, 217 ; pour, 268 ; contre, 163. L'ensemble du projet de loi est adopté. (Applaudissements au centre.)

M. Jaurès. — La minorité de la Chambre a adopté ! (Applaudissements à l'extrême gauche.) La séance est levée à 6 h. 30.

INFORMATIONS

L'incident Rouvier-Jourdan

M. Rouvier a envoyé ses témoins à M. Jourdan, mais à la suite de l'intervention de M. Burdeau et de la suppression dans le compte rendu du passage injurieux pour M. Rouvier, l'affaire n'aura pas de suites.

M. Clémenceau, mis en cause hier à la Chambre par M. Deschanel, répond ce matin, dans la Justice, par une note violemment injurieuse.

Les inventions de Turpin

On assure que le comité des inventions proposera de faire des expériences, au sujet de la découverte de Turpin, sur un polygone des environs de Paris.

Tentative criminelle

Une dépêche de Toulon adressée au Soleil annonce que trois individus ont tenté l'avant-dernière nuit de pénétrer dans la poudrière.

Les sentinelles ont tiré sur eux sans les atteindre.

Un complot boulangiste ?

M. de Cassagnac publie dans l'Autorité, sur les rapports de la droite et du général Boulanger, des renseignements qui ont vivement ému, dit-on, le gouvernement :

Quel est au juste le pacte entre le général Boulanger et la droite, représentée par le fameux comité des 6 ?

Quels étaient les termes précis de la conspiration ourdie entre le général et nous, — et cela à l'insu, non pas de tous les chefs boulangistes revenus aujourd'hui à la République opportuniste, contrits et repentants, mais à l'insu des sincères comme Henri Rochefort ?

Le général Boulanger, renversé du ministère de la guerre comme radical, avait la certitude, la promesse de redevenir ministre sous le prochain cabinet Floquet.

Les radicaux lui devaient cette revanche.

Or, c'est en ce moment-là, lorsqu'il était général commandant à Clermont, qu'il rentra en négociations avec la droite, et qu'il s'engagea sur l'honneur, aussitôt revenu au ministère de la guerre, à faire enlever dans les quarante-huit heures, le président de la République et ses collègues pour les mener au mont Valérien.

Il suffisait pour que ce plan réussit, que Boulanger se résignât à demeurer tranquille et ministrable pendant un ou deux mois.

Sa vanité ne le lui permit pas.

Et, malgré nos pressantes admonestations, il se laissa griser par la campagne plébiscitaire engagée sur son nom, qui le compromit, le brouilla avec les radicaux, le rendit impossible comme ministre, fit avorter le coup d'Etat convenu — et le condamna à ce steple chase électoral, où il devait forcément se casser les reins.

S'il avait su et pu ne pas bonger durant trente ou quarante jours, le coup d'Etat était fait et la République actuelle avait vécu.

On lit dans la France, et nous reproduisons cette nouvelle sous toutes réserves, l'entre-filet suivant :

On assure qu' aussitôt après avoir pris connaissance de l'article de M. Paul de Cassagnac, concernant les menées boulangistes de MM. de Mun et de Mackau, et de la démonstration formelle de complot contre la sûreté de l'Etat qui en résulte, M. le président du conseil avait conçu la résolution de demander à la Chambre une autorisation de poursuites contre les deux députés de la droite.

Après réflexion, il paraîtrait que le gouvernement aurait craint de disloquer ainsi la majorité sur laquelle il compte pour faire voter l'ensemble de la loi contre les anarchistes.

Ce sera donc seulement, pendant la période des vacances que M. Dupuy se résoudra d'agir. Il tient à avoir l'initiative de la révision du procès de la haute cour, car il n'ignore pas dès à présent qu'à la suite des révélations qui ont été faites, la révision s'imposera nécessairement.

La Guerre en Corée

Shanghai, 26 juillet.

Le bruit court que 12,000 hommes de troupes envoyées par la Chine le 20 de ce mois à destination de la Corée, à bord d'un transport chinois escorté de navires de guerre, ont effectué leur débarquement en Corée.

Si cela était vrai, on espère qu'une solution satisfaisante pourrait aboutir, car il est impossible que des forces aussi considérables aient échappé à la vigilance des Japonais.

Le fait de n'avoir pas rencontré de résistance de la part des Japonais indiquerait que ces derniers sont devenus plus accessibles aux conseils des puissances.

La presse russe

Saint-Petersbourg, 26 juillet.

Le Nouveau Temps déclare que l'accaparement de la Corée par le Japon ne pourrait pas laisser la Russie indifférente. Si donc elle ne prend pas directement le parti de la Chine, elle doit au moins favoriser la réalisation de la guerre et prendre ensuite, selon ses résultats, des mesures capables d'empêcher les intérêts politiques et commerciaux de la Russie dans l'Océan Pacifique d'être compromis.

Aux Etats-Unis

Washington, 26 juillet.

Dans les cercles officiels, l'impression relativement aux affaires de Corée est que les Etats-Unis peuvent employer leurs bons offices en faveur de la paix ; mais l'action commune avec d'autres puissances serait contraire à leurs traditions politiques.

Les vaisseaux Petrel et Concord ont reçu l'ordre de quitter la mer de Behring pour se rendre en Chine.

Le duel Clémenceau-Deschanel

M. Paul Deschanel s'étant trouvé offensé par un article paru dans le journal la Justice, sous la signature de M. Clémenceau, a chargé M. Godefroy-Cavaignac et G. Chaudey de demander à M. Clémenceau le retrait de cet article ou une réparation par les armes.

M. Clémenceau, de son côté, a chargé MM. A. Ranc et F. Mathé de le représenter.

Les quatre témoins n'ayant pu se mettre d'accord sur le point de savoir si la qualité d'offensé devait être attribuée à M. Deschanel ou à M. Clémenceau, ont décidé de recourir à un arbitrage.

M. Lavertujon, arbitre désigné d'un commun accord, a déclaré que la qualité d'offensé appartenait à M. Deschanel.

Les représentants de M. Clémenceau ayant refusé en son nom le retrait de cet article, une rencontre a été jugée inévitable.

Les conditions de la rencontre ont été arrêtées ainsi qu'il suit :

Epée de combat, gant de ville à volonté, reprises de deux minutes, interdiction de corps à corps et de la main gauche.

Le combat ne cessera que lorsqu'un des deux adversaires aura été mis par une blessure dans un état d'infirmité manifeste.

La rencontre a eu lieu, à dix heures du matin, à Boulogne-sur-Seine.

A la seconde reprise, M. Deschanel a reçu sur la partie latérale droite du front une blessure s'étendant jusqu'à la paupière supérieure et déterminant un écoulement de sang qui, de l'avis des médecins, le plaçait dans l'état d'infirmité prévu.

En conséquence, le combat a été arrêté d'un commun accord.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur l'amendement Jaurès, tous les députés du Lot ont voté pour.

Dans le scrutin sur l'ensemble de la loi contre les anarchistes, MM. Talon et Rey ont voté pour ; MM. Vival et Lachize ont voté contre.

Nécrologie

M. Paul Armand, notre excellent compatriote, professeur honoraire d'histoire au lycée de Marseille, vient de mourir.

C'est une perte sensible pour tous ceux qui aimaient en lui le causeur vif et spirituel, le caducien pur sang, le savant aussi modeste que distingué.

M. Paul Armand a conservé jusqu'aux derniers jours d'une bien longue maladie, toutes ses qualités d'esprit et de cœur, et ses pensées se tournaient sans cesse vers ce vieux coin du Quercy où il était né, où il avait eu ses premiers succès scolaires, où il a voulu dormir le dernier sommeil à côté de ses siens.

C'est une de nos belles figures qui disparaît, mais dont le souvenir restera longtemps vivace chez tous ceux qui l'ont connue.

M. Corhumel, parent du défunt, est parti pour Marseille. La dépouille mortelle de M. Paul Armand arrivera à Cahors demain, dimanche, à 6 heures du soir.

Collège des Petits-Carmes

DISTRIBUTION DES PRIX

Jeudi, à dix heures, grande fête scolaire aux Petits-Carmes. Dans la cour d'honneur, nombreuse et fort belle assemblée de parents et d'amis ; sur l'estrade, Mgr Grimardias, évêque de Cahors, occupe le fauteuil de la présidence. A ses côtés prennent place les membres du chapitre de la cathédrale, du clergé de la ville et des environs, une députation des PP. Capucins et des Frères de la doctrine chrétienne ; beaucoup d'anciens élèves qui ont à cœur de donner à leur vieux collège un témoignage public de sympathie.

La séance s'ouvre par un brillant morceau de musique qu'exécute la musique de l'établissement. Puis, Mgr donne la parole à M. l'abbé DOUSSET, curé-doyen de Castelnaud-Montriat. Le discours, d'une diction fine et distinguée, pleine de cœur, a tenu l'assemblée sous le charme. Inutile de dire qu'il a été couvert d'applaudissements. Nous sommes heureux d'en reproduire ici le texte, un vrai régal pour nos lecteurs :

MONSEIGNEUR,

Avant de me donner aujourd'hui la parole, Votre Grandeur n'a exigé de moi ni titres ni garanties.

Sans cet oubli gracieux, mon embarras eût été aussi grand que le jour où j'entrai pour la première fois dans ce collège, il y a quarante ans.

A cette époque, la clef des champs m'était plus chère et surtout plus familière que celle des grammaires, et mon langage, plus raboteux que les sentiers de nos coteaux, accusait une incompatibilité radicale avec les classiques anciens ou modernes.

Qualis ab incepto. Rural au début, l'élève de 1854 n'a perdu ni l'amertume sauvage des racines, ni la rugosité de l'écorce. Qu'on l'accuse de témérité pour avoir voulu discourir devant ses anciens maîtres. . . . il s'abritera bien ou mal sous le manteau de leur incorrigible bonté.

Mais Votre Grandeur, qui autorise cet abus, échappera-t-elle à toute critique ? Ne sera-t-elle pas victime de son indulgence une fois de plus ? Dieu sait s'il me serait doux de conjurer ce péril !

A cette fin, je voudrais bien être l'interprète fidèle de vos pensées, de vos vœux et de vos conseils en matière d'éducation.

MESDAMES,
MESSIEURS ET CHERS ANCIENS CAMARADES,
JEUNES ÉLÈVES,

A la surface d'un fleuve, les eaux, quoique entraînées par le même courant et fouettées par un même souffle, n'ont ni une marche uniforme ni un égal mouvement.

Voici des flots qui glissent comme des flèches, au pied des immobiles rochers ; là-bas, une nappe d'eau sommeille semblable à un bassin fermé ; plus loin, soutenue par les dentelures du rivage, des remous s'étagent en un beau désordre et développent une immense ligne de retraite dans la direction de la source. On dirait des cygnes fatigués et battant des ailes pour remonter le courant.

Je ne pourrais, sans provoquer des sourires, comparer cette cour au large lit d'un fleuve, ni cette assemblée à une grande et impétueuse nappe d'eau. Non.

Supposons que nous sommes un simple torrent. Ne trouvera-t-on pas ici le spectacle varié et mouvementé que nous venons d'entrevoir ?

Ces groupes de jeunes élèves ne courent-ils pas aussi vite que les flots les plus rapides, vers les grands labeurs, vers les luttes de la vie.

Et nous, les anciens, si nous n'avons pas tous sur la tête le poétique duvet des cygnes, n'est-il pas vrai que nous faisons des efforts pour remonter le courant et nous replonger dans la source d'où nous sommes peut-être trop tôt ? Qu'est-ce donc que cette force qui pousse en avant le joyeux bataillon de nos humanistes et de nos philosophes ?

Quelle est cette puissance qui nous ramène ici, nous les vétérans, j'allais dire les émancipés, et qui nous subjugué ?

Messieurs, c'est un souffle immatériel, c'est une âme qui nous connaît bien, l'âme de l'école divine, populaire et française, l'âme de notre collège des Petits-Carmes. Moins tourmenté que le poète qui jetait en vain aux échos de sa terre natale son cri passionné : « Avez-vous une âme ? » plus favorisé que ce philosophe qui ne savait trouver nulle part la substance spirituelle, je rencontre partout ici l'âme de ce saint asile.

A la porte, elle m'enveloppe déjà de son regard, me saisit, m'introduit chez elle et n'a pas de peine à me persuader que je suis chez moi, « C'est ici, me dit-elle, que tu parlais à Dieu et que Dieu te parlait ; voici le théâtre de tes victoires intermittentes sur l'ignorance, sur la paresse, sur la légèreté ; — (elle est trop aimable pour me montrer « le revers de ma médaille. — Sous ces arbres « que tu as vu planter, entends-tu les appels de tes « camarades, le bruit des chaudes batailles, les rires « des vainqueurs, les protestations inutiles des « vaincus ?

« Moi, ajoute-t-elle, je n'ai pas changé, que me « donnerais-tu pour recommencer ?... »

C'est vrai, Messieurs, elle n'a pas changé. Ne convient-il pas à une âme bien née de rester toujours la même ?

Demandez-lui donc ses actes de naissance et de baptême.

Née dans une période de bouleversements politiques et de tempêtes sociales, elle a eu pour père Jésus-Christ, l'ami des petits enfants, et pour mère la grande éducatrice du genre humain, la sainte Eglise ; car ce sont des ouvriers bénis de Dieu et voués au service de l'Eglise qui ont fondé cette école.

Il ne saurait donc être question pour elle de péché originel ni de baptême religieux ; mais elle fut soumise aux formalités d'un baptême civil. Après une série d'épreuves, elle trouva une gracieuse marraine, la loi scolaire de 1850. Le souffle de cette liberté naissante lui fut favorable.

Affranchies de toute contrainte, des familles d'artisans et de laboureurs, de militaires et de magistrats, de négociants et de fonctionnaires vinrent nombreuses, demander au collège libre l'éducation chrétienne qui est le pivot du monde civilisé.

Nous eûmes alors sous les yeux comme un prélude

et une prophétie de l'union des citoyens de toute classe et de tout rang sur le terrain de l'enseignement religieux.

Saluons, Messieurs, dans cette date de 1850, l'aurore d'une liberté aussi féconde que nécessaire. Que cherchez-vous la génération de 1850, que demandez-vous aujourd'hui, Mesdames, à cette institution libre? — La vie intellectuelle, la beauté morale, une sève divine qui produise au cœur de vos enfants des fleurs de bonté, d'amabilité, d'honneur. Votre confiance et votre présence disent bien qu'il y a ici quelque chose de vivant, un esprit rayonnant de sagesse, un souffle purifiant, un foyer de vertu. Voilà ce que j'ose appeler l'âme des Petits-Carmes. Ceux qui ont bien travaillé sous sa direction, reçu son empreinte, vous diront que ce n'est pas une âme vulgaire.

C'est une reine possédant tous les attributs de la souveraineté. On ne discute point avec elle. La puissance, la sagesse, la bonté forment sur sa tête une couronne si belle que le respect, autour de son trône, devient chose sacrée, et l'obéissance un doux fardeau. Sa parole est un écho de l'immuable vérité qui domine toute science humaine. Ses ordres, sa règle, ne sont que la traduction des lois souveraines que nulle autorité créée ne peut rejeter sans perdre du même coup et sa légitimité et sa force.

Où, nous livrons volontiers à nos concitoyens, surtout à nos concurrents, le secret de la discipline dans nos institutions catholiques.

L'obéissance de l'immense majorité de nos élèves est une chaîne incomparable, parce que ses anneaux plongent et se retrempe chaque jour aux sources réelles de l'autorité.

Réunissez des enfants ou des hommes; placez-les par groupes distincts, sous la conduite de deux maîtres dont le premier dira: « Je le veux! » et le second: « Dieu le veut! » puis comparez les résultats de ces deux méthodes:

D'un côté, vous trouverez un St-Louis de Gonzague, un héroïque père Damien, apôtre, infirmier des lépreux; de l'autre, vous verrez des têtes moins belles et moins rassurantes.

Si l'âme de notre collègue est une reine, cette dignité n'exclut pas chez elle le travail. Habile et vaillante ouvrière, comme la reine Berthe, elle fabrique des tissus d'un éclat impérissable pour donner à chacun de ses sujets un manteau royal. Elle peint sur des toiles immortelles la grandeur de nos destinées et le programme de notre vie. Elle brode, pour nous le confier un jour, un drapeau qui nous préservera de toute défaite, si nous voulons le bien porter.

Faut-il vous dire, Mesdames, que l'âme des Petits-Carmes est une douce et savante infirmière, qu'elle veille jour et nuit sur la santé physique et sur le bien-être du cœur, qu'elle sait prévoir, combattre ou guérir les maladies réelles ou imaginaires qui échappent souvent, ces dernières surtout, à la tendre vigilance des mères. Vous n'ignorez point qu'il faut parfois à ces petits estomacs et à ces jeunes volontés quelques potions amères; mais vous êtes ravies que ces sortes de remèdes soient administrés par des mains plus fermes que les vôtres.

Me pardonnerez-vous maintenant, Mesdames, si je réclame votre auguste nom pour le donner à l'âme de notre cher collègue, et pour affirmer qu'elle est, en un sens très profond, une mère!

Tout d'abord, elle a la précaution délicate de mettre son cœur à l'unisson avec le vôtre. Tout ce que vous aimez, c'est-à-dire tout ce qu'elle aime, elle le fera entrer dans les veines de ses enfants adoptifs.

Souvent, elle les conduira par la pensée au foyer dont vous avez la garde, veillant au fond de leur mémoire les plus doux souvenirs de leur première enfance, plaçant une auréole sur la tête des grands aîeux qui sont partis, interprétant les traditions sacrées qui seront un jour la plus belle part de leur héritage, leur apprenant enfin à aimer leur famille comme ils en sont aimés.

Constamment, Messieurs, l'image vivante de la patrie présidera aux exercices littéraires ou oratoires de nos futurs soldats; non pas la statue d'une patrie raccourcie, barbouillée d'impunité, badigeonnée de paganisme; mais les traits de la patrie authentique; de cette patrie française qui fut baptisée avec Clovis, qui refoula la barbarie, avec la Croix, la charrue et l'épée; de cette patrie que Dieu, en considération de sa foi, délivra miraculeusement des Anglais par les mains de la vénérable vierge lorraine Jeanne d'Arc; de cette patrie qui est restée, à travers les plus sombres épreuves, la providence des persécutés, l'ainée des nations chrétiennes, le berceau des missionnaires catholiques, le foyer jamais éteint des grands sacrifices.

Telle est la patrie qui rayonne dans nos livres classiques. — Avec les Croix et les épées rouillées de nos pères, avec les lauriers de leurs victoires, avec les débris de leurs drapeaux, l'âme de nos institutions libres tresse un gigantesque berceau où grandiront les nouveaux défenseurs de notre sol et de notre foi. Murmurant de sa plus douce voix les naïves et fières chansons du peuple, elle bercera d'un mouvement ininterrompu, non pas la haine, non pas la révolte, non pas la misère ni aucune des théories qui l'engendrent, mais l'avenir de la patrie, les promesses et les espérances de tous ses enfants.

MESSIEURS ET CHERS ANCIENS CAMARADES,

C'est donc une mère noble et aimante que nous sommes venus saluer ici. Grâce à Dieu, elle n'est ni délaissée, ni appauvrie. Ses édifices jouissent d'un air très pur et reçoivent avec une juste mesure l'ombre et la lumière.

L'autorité diocésaine lui accorde sa haute approbation, sa confiance, son généreux concours.

Par la sûreté de sa doctrine, par l'autorité et le charme de sa parole, un vétéran de l'armée scolaire de 1850 sait élever l'enseignement au niveau des exigences universitaires sans rompre avec les saines traditions.

Qu'il soit permis à un revenant de 1854 de lui dire, au nom du clergé diocésain: « Merci! »

En retrouvant dans le supérieur actuel l'exquise bonté du R. P. Tuffier, notre supérieur d'autrefois, je salue avec une filiale vénération le martyr de 1871, et nous lui demanderons ensemble de soutenir de son crédit auprès de Dieu la prospérité des Petits-Carmes.

Mon dernier mot, jeunes élèves, sera pour vous.

Puisque l'âme de ce collège se donne à vous toute entière, avec ses grands trésors de sagesse, d'activité, de dévouement, prenez-la pour le temps de vos vacances, emportez-la dans tous vos chemins, gardez-la jusqu'au bout de votre carrière!

Après ce discours, vient la distribution des prix agréablement variée par les harmonieux accents de la fanfare.

Conférence publique

Lundi prochain, 30 juillet, à huit heures, aura lieu, dans la salle du théâtre, avec la permission de M. le maire, une conférence contradictoire organisée par le citoyen Zévaès qui traitera l'élection de M. Casimir-Périer et la loi des suspects; anarchie et socialisme.

Lycée Gambetta

Quelque vif désir qu'ait l'administration du Lycée Gambetta de ne commettre aucun oubli dans les invitations à la Distribution des prix, qui aura lieu le mardi, 31 juillet, à 9 heures du matin, il est à peu près impossible qu'il ne s'en produise un certain nombre et des plus regrettables.

Aussi prie-t-elle les amis du Lycée et tout spécialement les anciens élèves et les membres de la Société des Etudes du Lot qui auraient été involontairement omis de se considérer comme invités par cet avis, et d'honorer la cérémonie de leur présence.

Résultat des examens du certificat d'études primaires supérieures

Ont pris part à l'examen 15 garçons, 5 filles; reçus: 2 garçons, 1 fille.

- 1° Cambrouze Henri, du Vieux-Palais.
- 2° Vidal Louis, cours compl. de Puy-l'Evêque.
- 3° Mlle Trouvat, école prim. sup. de St-Céré.

Certificat d'études primaires élémentaires Canton de Cahors (Nord)

Liste par ordre de mérite des candidats admis définitivement:

Filles	
Mlles	
1° Laval Marie-Jeanne,	Col. de jeunes filles.
2° Rascalou Marthe,	—
3° Rigal Marie-Noémie,	—
4° Lescale Antonine,	—
5° Clary Louise,	—
6° Pézet Marguerite,	—
Garçons	
1° Taillade Pierre,	Ecole du Vieux-Palais.
2° Grat Eugène,	—
3° Cambornac Edmond,	—
4° Pebras Jules,	—
5° Cornut Henri,	—
6° Carriol Gaston,	—
7° Bourdiol Aubin,	Ecole de la rue du Lycée.
8° Bailly Georges,	Vieux-Palais.
9° Clary Paul,	—
10° Valet Pierre,	—
11° Bessières Pierre,	—
12° Milhas Louis,	Rue du Lycée.
13° Coursières Léon,	—
14° Rouquié Jean,	—
15° Besse Firmin,	Ecole de Pradines.
16° Pouget Jean-Elie,	Vieux-Palais.
17° Malaurie Edmond,	Pradines.
18° Dugès Jean,	Vieux-Palais.
19° Brouquil Jean,	—
20° Dissès Lucien,	Rue du Lycée.
21° Bacou Pierre,	Vieux-Palais.
22° Delpech Ernest,	—
23° Anzi Jean-Baptiste,	—
24° Mention Paul,	—
25° Castex Pierre,	Vieux-Palais.
26° Lafon Louis,	Rue du Lycée.
27° Pelot Charles,	—
28° Garrigues Antoine,	Ecole de Valrouffé.

- 29° Vergnet Jean, Ecole de Pradines.
- 30° Marlas Louis, Rue du Lycée.
- 31° Aussel Jean, Vieux-Palais.
- 32° Jouve Fernand, Rue du Lycée.
- 33° Bonnet Gaston, Vieux-Palais.
- 34° Nadal Michel, —
- 35° Lagrange J.-Louis, Rue du Lycée.
- 36° Blaquier Louis, —
- 37° Delrieu Gaston, —

Assises

Une seule affaire est inscrite au rôle des prochaines assises. C'est l'affaire Caminade, de l'arrondissement de Figeac, accusé de viol.

Infanticide

Mercredi, ont été éconduits à la maison d'arrêt de notre ville une jeune fille et son père de Maxou, accusés d'infanticide.

Adjudication

Mercredi a eu lieu à la préfecture l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux d'amélioration des abords (rive droite) du Pont Louis-Philippe à Cahors, au passage de la route Nationale n° 20 20.

Ces travaux comprennent:

1° Le prolongement et l'exhaussement du mur en aile d'aval de la rive droite et l'établissement le long de ce mur d'un escalier d'accès au quai Cavaignac; 2° La construction d'un mur de soutènement de la levée du pont de la rive droite sur le côté droit de la route.

Montant des travaux à l'entreprise et somme à valoir pour dépenses imprévues, 14,000 fr.

M. Labie, Etienne, agissant comme délégué de l'union coopérative des tailleurs de pierre et maçons de Cahors, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 28 fr. pour 100.

Les manœuvres d'automne

Les prochaines manœuvres de division qui seront faites par le 17^e corps d'armée se dérouleront entre Moissac, Beaumont, Montauban et Toulouse.

On nous assure que la revue de dislocation sera passée entre les deux villages de Reyniès et de Corbarieu dans la vaste plaine du Tarn, sur la rive droite.

L'évacuation de la 34^e division s'opérerait par le pont de Reyniès vers Labastide-Saint-Pierre; celle de la 33^e par Montauban.

Arrestation d'une servante infidèle

La femme Antoinette Cary, âgée de 31 ans, ménagère, née à Goujonnat (Lot), demeurant à Agen, boulevard de la Liberté (maison Danjoy), a été arrêtée, mardi au soir, à 7 heures, par la police, et éconduite à la maison d'arrêt de notre ville pour vol de linge et divers effets mobiliers, commis au préjudice de Mme veuve Montariol, Marty, Calvet et de M. Auguste Labatut.

La plupart des objets volés ont été trouvés à son domicile.

Tribunal correctionnel

Le nommé Brun, âgé de 33 ans, ouvrier chapelier à la chapellerie Galaux, et condamné à cinq jours de prison et à 15 fr. d'amende pour délit d'outrage vis-à-vis d'un magistrat de l'ordre administratif.

Deux témoins entendirent Brun dire entre deux hoquets: « M. Carnot a été tué, ce sont les anarchistes qui l'ont tué, je suis anarchiste, moi aussi, c'est bien fait. »

Gramat

Courses. — Voici le résultat des courses qui ont eu lieu sur l'hippodrome du Tumulus:

Première journée, dimanche 22 juillet.
Prix de Gramat. — Distance, 200 mètres. 1^{er} prix, 800 fr.; 2^e 200 fr.; 3^e 200 fr. : Banda à M. A. Lewis; 2° Le-Ciron, à M. Trouilh.

Prix de la Prairie (au trot monté). — Distance, 3,000 mètres, 1^{er} prix, 500 fr.; 2^e 200 fr.; 3^e 100 fr. sur les entrées: 1^{er}, Toupinchik, à M. Peyssé et Regère; 2^e, Crésus, à M. Pedro Goulard; 3^e, Tempête, à M. Louis.

Prix des Haras (4^e classe). — Distance, 2000 mètres, 1^{er} prix, 1,500 fr.; 2^e 300 fr.; 3^e 200 fr.: 1^{er} Raccroc, à M. de Lalaubie; 2^e Toubar, à M. L.; de Juge; 3^e yss-Luc à M. Pouyland.

Prix du Ségala (au trot attelé). — Distance, 3,600 mètres, 1^{er} prix, 250 fr.; 2^e 50 fr.; 1^{er}, Mademoiselle-Longhui à MM. Peyssé et Lamarque; 2^e, Serpentine à M. Izart; 3^e, Crésus, à M. Pedro Goulard.

Prix de la société des Steeple-Chasse de France. — Steeple-chasse, 5^e série. Distance, 3,000 mètres, 2,600 fr.; au second, 500 fr. sur le prix; le 3^e doublera son entrée: 1^{er}, Mortimer au marquis de Villamajor; 2^e, Condor, à M. W. K. Thorn; 3^e, La-Leyre, à M. de Lamothe.

Deuxième journée, lundi 23 juillet.
Prix des Eleveurs. — 2,100 fr., divisés en 13 prix. Distance, 2,000 mètres; partants, 20: 1^{er} Mireille, à M. Bonnet; 2^e Aline, à M. Despeyrous; 3^e Désirée, à M. Comte; 4^e Grange, à M. Darnis; 5^e Nath-He, à M. Tournié; 6^e Niniche, à M. Pechmalbec; 7^e Ninotte, à M. Raffy, et Mandarine, à M. Bergougoux; 8^e Finette, à M. Simonet; 9^e Charlotte, à M. Pélaprat; 10^e Margot, à M. Raques; 11^e Australie, à M. Delsahut; 12^e Coleba, à M. Fenouil.

Prix de consolation (au trot attelé), 200 fr. — Distance, 3,600 mètres; partants, 5: 1^{er} Brigadier, à M. Pedro Goulard; 2^e Puritain, à M. de Terme; 3^e Schott-Neumann, à M. Louis.

Prix de l'Alou (course de haies), 1,000 fr. — Distance, 2,600 mètres; partants, 6: 1^{er} Le-Ciron, à M. Trouilh; 2^e Wrayburg, à M. Thorn; 3^e Beau-Dunois, à M. le comte de Tracy.

Catus

Malgré, et peut-être à cause de la pluie, notre foire a été relativement belle et il s'est traité beaucoup d'affaires aux cours des précédentes foires de la région.

Concours de moutons gras

Le concours organisé par les soins du comice agricole a été des plus brillants et de belles qualités ont été produites. En voici le résultat:

Première section (lots de dix moutons et au-dessus). 1^{er} prix, M. Vassal à Barrières (St-Médard); 2^e prix, Bonnet, à Viteterne, (Catus); 3^e prix, Redoulès, au Mas-de-Bris (Gigouzac); 4^e prix, Devès, au Mas-de-Bro (Saint-Médard) (Gigouzac); 5^e prix, Jean-Pierre Costes, à Nuzéjols; 6^e prix, supplémentaire, Vincent de Pagnot, (Catus).

Deuxième section (lots de trois moutons jusqu'à dix). — 1^{er} prix, Joseph Vassal, à Barrières, (Saint-Médard); 2^e prix, Roy, au Fauras, (Catus); 3^e prix, M. Auguste Brugalières, (Catus); 4^e prix, Linou, de Serrié; 5^e prix, Lacaze de Pechdelbros.

Les efforts du comice agricole du canton de Catus pour relever la situation des agriculteurs de la région, mérite, nous ne saurions trop le répéter, d'être encouragée, et nous adressons aux organisateurs du concours toutes nos félicitations.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 21 au juillet 28 1894

Naissances

Mignot Lucie, rue St Laurent, 11.
Garrigou Marie, Impasse de la Citadelle, 8.
Miquel Jeanne, rue Mascoutou, 41.

Décès

Capoulade Pétrouille, 82 ans, place Ronseau.
Lartet Rose, 85 ans, place de la Merci, 8.
Carriol Jeanne, 77 ans, place St-James, 2.
Couay Françoise, 65 ans, rue St-Géry, 1.
Tulle Jules-Isidore, 59 ans, Cours Fénelon, 1.
Bastide Paul, 5 mois, rue du Cheval-Blanc, 10.
Lurguie Jean, 71 ans, concierge à l'hôtel de ville.
Vidal Victorine, 48 ans, rue de la Merci, 9.
Tillet Paulin, 78 ans, rue Mascoutou, 12.

Dernières nouvelles

SÉNAT

Seance du 27 juillet

La loi contre les anarchistes

M. de Verninac soutient une disposition additionnelle portant que l'effet de la loi sera limité à la législation actuelle.

« — Car, dit il excellemment, il ne faut pas insérer à tout jamais, dans nos codes, une loi si imparfaite et si dangereuse; il ne faut pas confier une arme si redoutable à des ministères et à des majorités que nous ne connaissons pas. »

L'ensemble de la loi est adopté par 205 voix contre 34.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 29 Juillet 1894

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (Allées Fénélon)

Pourvourville (P. R.)	Leroux.
La Mascotte (Fantaisie)	Audran.
Guillaume Tell (Ouverture)	Rossini.
Le Muguet (Valse)	d'Albert.
L'Africaine (Grande Fantaisie)	Meyerbeer.
La Grande Duchesse Quadrille)	Offenbach.

A CÉDER DE SUITE

Le fonds et le matériel neuf de la boucherie coopérative de Cahors, au prix de deux mille francs, avec suite de bail.

S'adresser au Président de la société, rue Fénelon, 7.

Pendant les chaleurs, il faut éviter avec soin les boissons trop fraîches et les fruits peu murs; par contre, on recommande vivement l'usage des Pilules Suisses qui sont très efficaces pour rafraîchir le corps, éviter les échauffements et tonifier tout l'organisme.

FONTENELLES (Doubs)

Les Pilules Giequel m'ont été très utiles contre les douleurs rhumatismales; il semblait parfois qu'on m'arrachait les os. Les reins aussi étaient attaqués. Ces excellentes Pilules Giequel ont sans doute dissipé des humeurs adhérent aux muscles et aux nerfs, car dès lors et à mesure que je les prenais, je n'en ai presque plus souffert du tout; j'étais très sujette à la constipation et les divers purgatifs me laissaient un feu dans le corps et des douleurs de reins tandis que les Pilules Giequel agissent doucement et ne donnent ni coliques, ni échauffement, ni fatigues. J'ai retrouvé ses forces et bon appétit.

Signé: Sœur M. J. à Fontenelles.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcouthé.

PRIX MODÉRÉS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Launère pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figéac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figéac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
Paris	98 f. 73	f. 120 f. 90	f. 90	f. 90	f. 90	f. 90
Orléans	86	64	108	81	»	»
Blois	86	64	108	81	»	»
Tours	91	68	113	85	»	»
Le Mans	103	77	123	94	»	»
Angers	103	77	123	94	»	»
Nantes	113	87	133	104	»	»
Poitiers	91	68	»	»	91	68
Angoulême	91	68	»	»	86	64
Périgueux	86	64	»	»	81	60
Bordeaux	98	73	»	»	98	73
Agen	98	73	»	»	91	68
Montauban	98	73	»	»	86	64
Toulouse	103	77	»	»	91	68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages. 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département. 5 fr. »

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire. 4 fr. »

L'ÉLEVAGE de bœufs à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages. 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent. 4 fr. 75

REGISTRES des déclarations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés. 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages. 2 fr. »

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. 4 fr. »

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire. 7 fr. »

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille. Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soléil*.

Écharpes pour mairies et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ

De Paris à Toulouse

	17		5		21		35		1125-1131	
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS
PARIS.....	départ.	3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée.	6 40	6 17	5 7	11 32	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	départ.	6 50	6 46	5 20	1 10	7 ^h 5	5 ^h 5	—	—	—
SOULLAC.....	arrivée.	7 28	—	—	1 48	7 43	—	—	—	—
CAZOUËS.....	départ.	7 48	7 24	5 58	2 8	8 3	—	—	—	—
Lamothe-Fénélon.....	arrivée.	8 2	7 27	6 1	2 14	8 11	—	—	—	—
Nozac.....	départ.	8 15	—	—	2 21	8 18	—	—	—	—
GOURDON.....	arrivée.	8 25	—	—	2 22	8 21	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	départ.	8 39	7 55	6 27	2 35	8 34	—	—	—	—
Dégagnac.....	arrivée.	8 49	—	—	2 45	8 44	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	départ.	9 1	—	—	3	8 58	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	arrivée.	9 12	—	—	3 10	9 8	—	—	—	—
Espère.....	départ.	9 23	—	—	3 22	9 20	—	—	—	—
CAHORS.....	arrivée.	9 32	8 34	7 6	3 33	9 31	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	départ.	Exp. 9 58	8 40	7 16	3 45	9 43	—	—	—	—
Cieurac.....	arrivée.	10 8	—	—	3 54	9 52	—	—	—	—
Labenque.....	départ.	10 22	—	—	4 5	10 3	—	—	—	—
Labenque.....	arrivée.	10 29	—	—	4 20	10 7 30	—	—	—	—
Caussade.....	départ.	11 2	9 21	7 55	4 31	10 8 45	—	—	—	—
MONTAUBAN.....	arrivée.	11 37	9 46	8 19	5 31	10 9 28	—	—	—	—
TOULOUSE.....	départ.	11 h. 49	9 51	8 22	6 25	—	—	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée.	11 h. 39	10 38s.	9 9	7 55	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	16		1140-1128		23		1126		1130		40	
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ.	2 ^h 43	—	—	7 ^h 5	—	—	—	9 ^h 22	—	—	—
MONTAUBAN.....	arrivée.	3 30	—	—	7 52	—	—	—	10 38	—	—	—
Caussade.....	départ.	3 37	4 15	—	7 59	—	—	—	10 50	7 30	—	—
Labenque.....	arrivée.	4 1	4 50	—	8 23	—	—	—	11 31	8 11	—	—
Cieurac.....	départ.	—	5 38	—	—	—	—	—	11 41	8 54	—	—
Sept-Ponts.....	arrivée.	—	5 46	—	—	—	—	—	12 13	9 2	—	—
CAHORS.....	départ.	—	5 58	—	—	—	—	—	12 33	9 14	—	—
Espère.....	arrivée.	4 39	6 6	9 1	—	—	—	—	12 41	9 22	—	—
Saint-Denis-Catus.....	départ.	4 45	6 28	9 8	6	—	—	—	—	9 30	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée.	—	6 43	—	6 15	—	—	—	—	9 44	—	—
Dégagnac.....	départ.	—	6 57	—	6 28	—	—	—	—	9 57	—	—
Saint-Denis-Catus.....	arrivée.	—	7 12	—	6 43	—	—	—	—	10 11	—	—
GOERDON.....	départ.	—	7 21	—	6 52	—	—	—	—	10 20	—	—
Nozac.....	arrivée.	—	7 31	—	7 1	—	—	—	—	10 29	—	—
Lamothe-Fénélon.....	départ.	5 28	7 47	9 51	7 18	—	—	—	—	10 43	—	—
CAZOUËS.....	arrivée.	—	7 56	—	7 27	—	—	—	—	10 52	—	—
SOULLAC.....	départ.	—	8 5	—	7 37	—	—	—	—	11 1	—	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	—	8 14	—	7 47	—	—	—	—	11 10	—	—
BRIVE.....	départ.	5 51	8 23	10 14	7 49	—	—	—	—	11 12	—	—
PARIS.....	arrivée.	5 54	8 29	10 17	8 4	—	—	—	—	11 19	—	—
TOULOUSE.....	départ.	5 54	9 01	10 17	8 4	—	—	—	—	11 25	—	—
TOULOUSE.....	arrivée.	6 32	9 35	10 55	9 12	—	—	—	—	11 54	—	—
TOULOUSE.....	départ.	7	—	11 8	—	—	—	—	—	12 27	—	—
TOULOUSE.....	arrivée.	4 37	—	10 51	—	—	—	—	—	11 36	—	—

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 h 40	12 h 30	6 h 13
Mercuès.....	6 54	1 4	6 27
Arrière-Douelle.....	6 58	1 4	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzach.....	7 11	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arr. Prayssac.....	7 27	1 37	7
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac.....	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX.....	3 51	8 11 m	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 10	7 ^h 38
BORDEAUX.....	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 53	3 57	9 16
Soturac-Touzac.....	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr. Prayssac.....	9 6	4 7	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzach.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrière-Douelle.....	9 36	4 51	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 h 45	1 ^h 27	5 h 23
Cabessut, halte.....	7 54	1 35	5 32
Arcambal.....	8 4	1 47	5 42
Vers.....	8 12	1 55	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 4	5 57
Conduché.....	8 32	2 17	6 9
St-Cirq,			